

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE INABENSA FRANCE – TRAVAUX DE  REHABILITATION DE LA LIGNE CAEN-DRONNIERE  BOULEVARD CLEMENT ADER  ARRETE N° 2022/091</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU la demande d'un arrêté de circulation en date du 28 avril 2022 de la société INABENSA FRANCE sollicitant la Ville pour des travaux sur le réseau de transport d'électricité à IFS ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne Caen - Dronnière, il convient de remplacer le pylône n° 219 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

#### ARRETE

- Article 1 :** La société INABENSA FRANCE est autorisée à réaliser, du 5 au 6 mai 2022, des travaux de remplacement du pylône n° 219 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne Caen-Dronnière.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, une restriction de circulation sera mise en place avec un arrêt de la circulation une dizaine de fois à raison de 5 minutes maximum par intervention.
- Article 3 :** La société INABENSA FRANCE est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société INABENSA FRANCE devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'IFS ;
  - La société INABENSA FRANCE ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à IFS, le 29 avril 2022

**Le Maire,**  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**

